

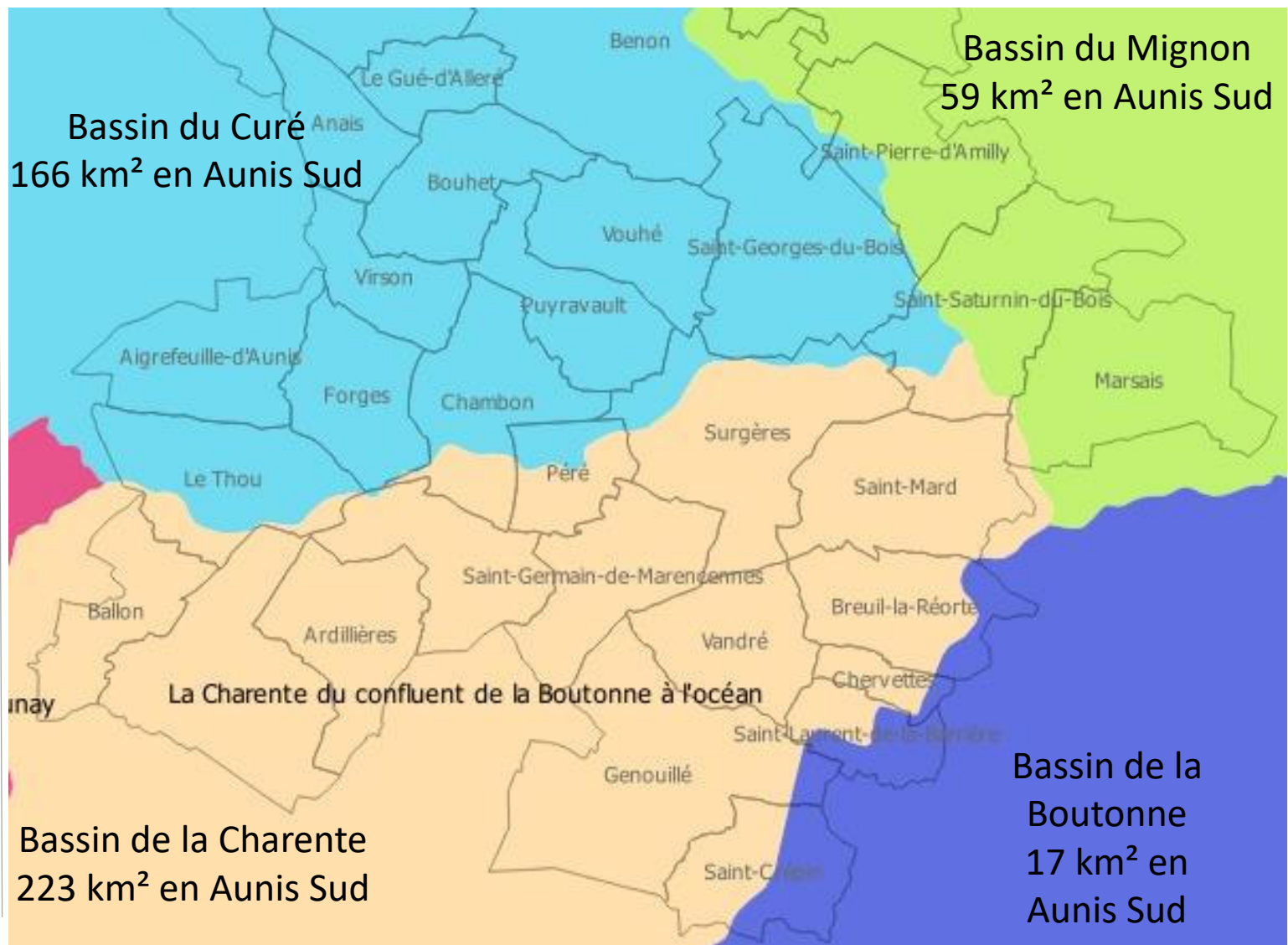


Ma Communauté
de Communes

Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) »

17 janvier 2019

Les bassins versants d'Aunis Sud



Bassin versant du Curé

AIGREFEUILLE D'AUNIS

ANAIS

BOUHET

CHAMBON

FORGES

PUYRAVAULT

ST GEORGES DU BOIS

ST PIERRE D'AMILLY

ST PIERRE LA NOUE

ST SATURNIN DU BOIS

SURGÈRES

LE THOU

VIRSON

VOUHÉ



Ma Communauté
de Communes

Syndicat existant : SIEAGH du Bassin du Curé

EPCI concernés : Aunis Atlantique, Aunis Sud et CDA de La Rochelle

Avancée de la réflexion :

Les statuts et le périmètre géographique ont été travaillés en interne au Syndicat du Curé et à ses futurs membres. Ils ont été validés par l'État. Ils devaient être votés le 26/09/18 par le comité syndical, mais la CDA a demandé un report pour discuter de la PI en urgence... et proposé une réunion mi-décembre, sans le SIEAGH !

La réunion a pu avoir lieu le 9/11, sans le SIEAGH :

Présents : JL LEONARD, Christian GRIMPRET, et Eric PERRIN pour la CDA, Jérémy BOISSEAU et JP SERVANT pour AA, Micheline BERNARD pour AS + Techniciens CDA et AA (Cécile était excusée)

PI MARITIME : CDA et AA veulent créer une structure spécifique, un syndicat mixte fermé pour gérer le PAPI. AS non concernée.

GEMA : Souhait de la CDA et de AA : création d'un nouveau syndicat entre les 3 EPCI, plutôt que de transformer l'actuel.

Pour la CDA et AA il est plus compliqué de modifier en profondeur les statuts du Curé que de créer une nouvelle structure avec un projet, des missions bien définies.

Pour eux ces statuts ne sont pas clairs, plus d'actions, problèmes financiers: dette du SIEAGH envers l'UNIMA plus les fonds européens non perçus (erreur, ça c'est le SYHNA). La CDA a évoqué leurs mêmes craintes que vis à vis du SMCA (Charente Aval)...

Bassin versant du Curé (2)

AIGREFEUILLE D'AUNIS

ANAIS

BOUHET

CHAMBON

FORGES

PUYRAVAULT

ST GEORGES DU BOIS

ST PIERRE D'AMILLY

ST PIERRE LA NOUE

ST SATURNIN DU BOIS

SURGÈRES

LE THOU

VIRSON

VOUHÉ



Ma Communauté
de Communes

Micheline a expliqué la position d'AS, pas dans cette optique. Elle était la seule à défendre la continuité du SIEAGH.

Problème soulevé par JP SERVANT : dissolution du SIEAGH, qui a tout de même une bonne image dans notre secteur. Si on va dans ce sens il est indispensable d'insister sur le positif d'une nouvelle structure.

En résumé il a été décidé de provoquer une réunion entre les 3 EPCI et le bureau du SIEAGH ; un courrier commun signé des 3 présidents va être envoyé à M. BLANCHARD, président du SIEAGH. Pas fait à ce jour.

Mission a été donnée aux chargés de mission de travailler à une rédaction de nouveaux statuts.

Un CR plus complet va nous être transmis. Rien reçu.

Danger actuel : perte de financements et subventions car pas de structure GEMAPI à l'échelle du bassin aujourd'hui. Retard sur tous les dossiers. Complexité pour les budgets

Calendrier : incertain

Cotisations 2018 d'Aunis Sud au SIEAGH du Curé : 75 927,44 €

Le nouveau technicien en charge des CTMA, Didier Berchaire, est arrivé en début d'année,

Bassin versant du Mignon

Syndicat existant sur Aunis Sud : Syndicat des trois Rivières (S3R)

Avancée de l'organisation : la GEMAPI devra être portée par un syndicat à créer à l'échelle du bassin de la Sèvre.

EPCI concernés : CAN, Aunis Atlantique, Aunis Sud, Vals de Saintonge et plusieurs CdC des Deux-Sèvres.

Compétences envisagées : GEMAPI, mais pas la PI « submersion marine »,

Compétences actuelles du S3R : GEMAPI + gestion des ouvrages + animation. Une réunion avec la DDT et la Préfecture 79 a permis de vérifier que les actions du S3R sur les ouvrages et l'animation pouvaient toutes entrer dans le cadre de la GEMAPI => Il n'est pas nécessaire que le nouveau syndicat prenne ces compétences en plus.

Calendrier :

- 2018 : représentation-substitution des communes par Aunis Sud au sein du S3R
- Fin du 1^{er} semestre 2019 : création d'un syndicat mixte ouvert gemapien « Sèvre Niortaise » par les EPCI ayant des zones blanches et adhésion des petits syndicats
- 2^e semestre 2019 : extension du syndicat au reste du bassin, disparition des petits syndicats et transformation en syndicat mixte fermé (= composé des seuls EPCI)

Chiffrage pour Aunis Sud en 2019 : même cotisation qu'au S3R en 2018, soit 6 800 € environ

C'est à partir de 2020 seulement que la participation au syndicat Sèvre sera composée de frais de fonctionnement mutualisés avec clé de répartition (~2200 € pour nous a priori) et du remboursement du coût des actions réalisées dans le cadre du CTMA* qui nous concerne (théoriquement 26 500 €/an en moyenne).

CTMA :
contrat
territorial
de milieux
aquatiques



Ma Communauté
de Communes

Bassin versant du Mignon (2)

A faire rapidement : indiquer au S3R lesquels de nos 6 représentants désigner pour nous représenter auprès du futur syndicat à partir du 2^e semestre (1 titulaire + 1 suppléant)

Pour mémoire, nos représentants sont :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
MARSAIS	BOUYER Christine	MARECHAL Eddy
ST PIERRE D'AMILLY	BOISSON Jackie	MADEIRA Claude
ST SATURNIN DU BOIS	CHAMARD Jean Claude	BODIN Michel

CTMA :
contrat
territorial
de milieux
aquatiques

Seuls Mme Bouyer et M. Bodin sont conseillers communautaires (la 1^{ère} titulaire, le second suppléant).

Proposition de la commission :



Bassin versant de la Charente

ARDILLIÈRES
BALLON
BREUIL LA RÉORTE
CHAMBON
CIRÉ D'AUNIS
GENOUILLE
LA DEVISE
LANDRAIS
LE THOU
MARSAIS
ST-CRÉPIN
ST-PIERRE LA NOUE
SAINT-MARD
SAINT-SATURNIN DU BOIS
SURGÈRES



Syndicats existants sur Aunis Sud : SIAH Gères Devise et SIAH Rive droite du Canal de Charras. Gères-Devise a modifié ses statuts, abandonnant GEMAPI et inscrivant la gestion des ouvrages hydrauliques et l'entretien de sentiers près des rivières. Ainsi le syndicat perdure. Rive droite du Canal de Charras doit prochainement décider de son avenir.

EPCI concernés : CARO, CDA de Saintes, CdC Aunis Sud, Vals de Saintonge, Bassin de Marennes, Charente-Arnoult et Canton de Gémozac-Saintonge viticole. La CDA de La Rochelle préfère conventionner avec le futur syndicat.

Compétences : GEMAPI sans la PI Maritime

Avancée de l'organisation : Le syndicat existe depuis le 1^{er} janvier 2019.

Un premier comité syndical informel a eu lieu en décembre à la CARO. Le premier comité syndical officiel a élu M. Burnet comme président et me Bernard comme 1^{ère} VP.

Calendrier à venir : 2^e CS en février pour créer les commission géographiques. Du coup, nos délégués doivent se réunir avant pour lister les personnes à y associer (communes, SIAH et ASA). La date est à fixer (doodle envoyé à tous).

Financement : La cotisation est composée d'une part du fonctionnement global, et d'une part des dépenses effectuées pour chaque sous-bassin (pour Aunis Sud : Gères Devise et Marais Nord de Rochefort). Clé de répartition : 50 % selon surface dans le bassin/50 % selon population dans le bassin.

Chiffrage : Prévisionnel total 2019 pour Aunis Sud : 82 400 € (ragondins et jussie inclus)

- Fonctionnement global du syndicat : environ 9 100 € pour Aunis Sud.
- Actions : chiffrage par sous-bassin selon l'ambition des élus. Chiffré pour 2019 à 52 000€ pour le bassin Gères-Devise (avec embauche d'un technicien de rivière à partager avec l'Arnoult) et à 21 300 € pour le Marais Nord.

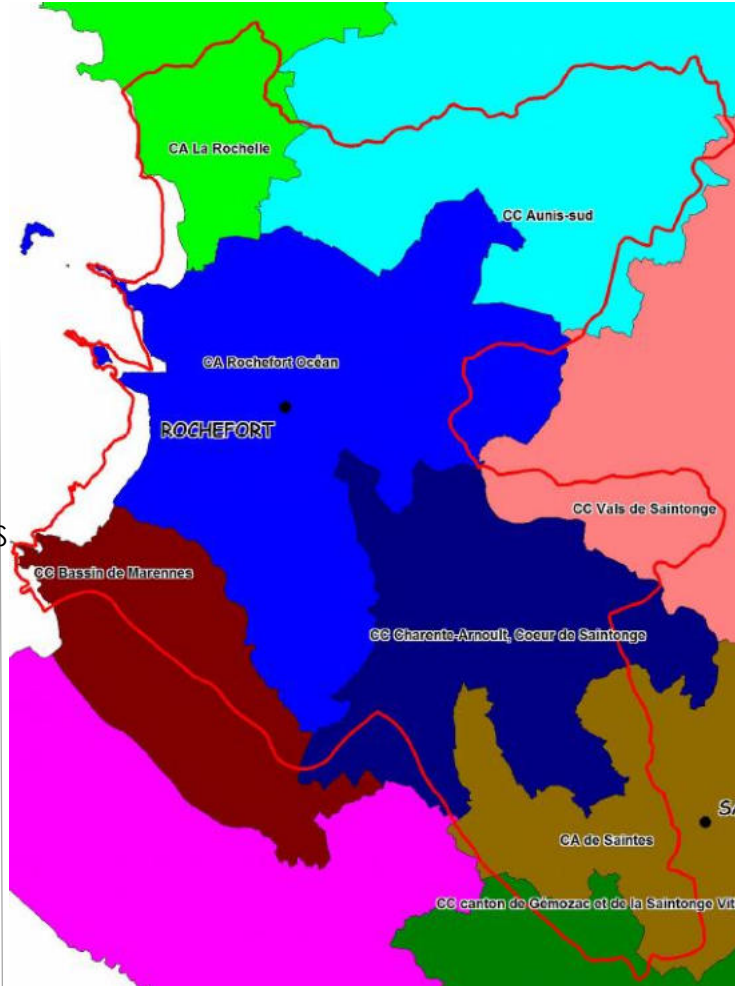
Pour mémoire : les cotisations 2017 à Gères-Devise seul étaient de 43 948,20 € hors ragondins et jussie

Bassin versant de la Charente (2)

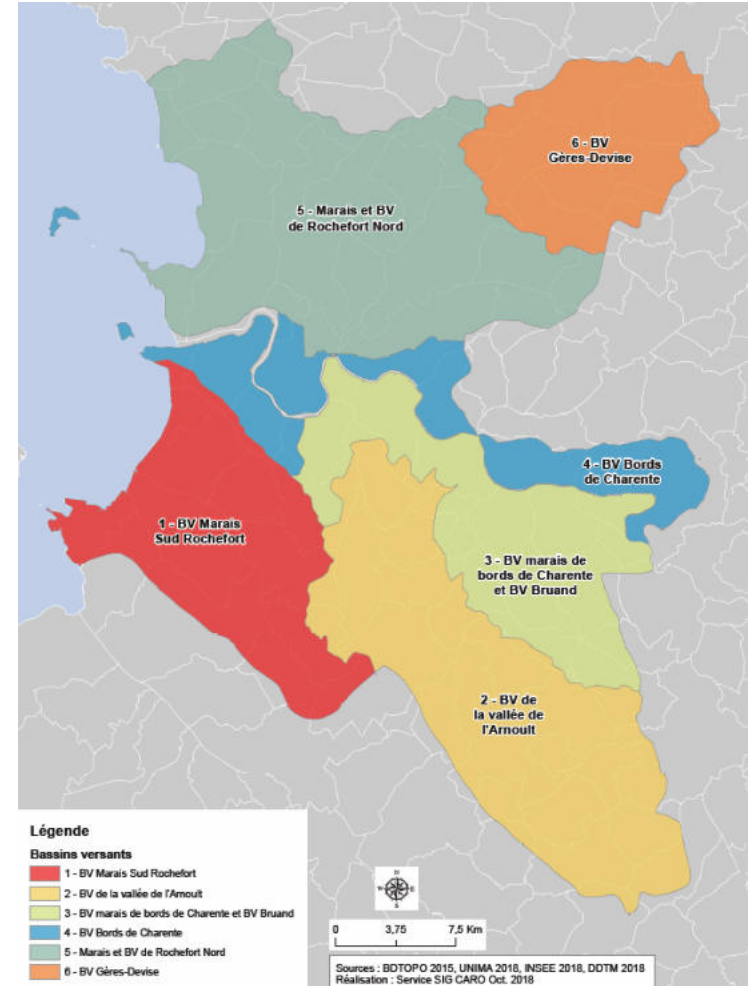
ARDILLIÈRES
 BALLON
 BREUIL LA RÉORTE
 CHAMBON
 CIRÉ D'AUNIS
 GENUILLÉ
 LA DEVISE
 LANDRAIS
 LE THOU
 MARSAIS
 ST-CRÉPIN
 ST-PIERRE LA NOUE
 SAINT-MARD
 SAINT-SATURNIN DU BOIS
 SURGÈRES



Ma Communauté
 de Communes



Les EPCI du SMCA



Les bassins du SMCA

BREUIL-LA RÉORTE
LA DEVISE
GENOUILLÉ
SAINT-CRÉPIN

NB: seules étaient
membres de
Trézence et Soie
Breuil La Réorte,
Chervettes, et St-
Laurent de la
Barrière

Bassin versant de la Boutonne

Syndicat existant : SYMBO

EPCI concernés : Aunis Sud, Vals de Saintonge, CARO, Mellois en Poitou, CAN

Avancée de l'organisation :

Le SYMBO, porteur du SAGE Boutonne, a modifié ses statuts et est devenu syndicat mixte ouvert gemapien le 1^{er} janvier 2018.

Les EPCI concernés par le bassin de la Boutonne sont membres statutaires du SYMBO, ainsi que les deux départements et un syndicat d'eau potable.

5 commissions géographiques constitués, ouvertes au élus communaux. Pour nous : Boutonne aval et Trézence et Soie. Réunions ? CR ?

Compétences : GEMAPI + les 8 items hors GEMAPI transmis par les syndicats de sous-bassin, les départements, et un syndicat des eaux. Elles sont hétérogènes et variables par sous-bassins, ce qui pose des problèmes au SYMBO.

Chiffrage

Cotisation SYMBO 2018 GEMAPI pour Aunis Sud : 3 257,62 €

Le hors GEMAPI était fixé à 472,21 €, mais nous ne pouvons pas le payer car nous n'avons pas pris ces compétences,

Cotisation GEMAPI pour 2019 : 3 278 €



Ma Communauté
de Communes

NB: seules étaient membres de Trézence et Soie Breuil La Réorte, Chervettes, et St-Laurent de la Barrière

Bassin versant de la Boutonne (2)

Travail en cours : réflexion sous pilotage de la sous-préfète de St-Jean (3 réunions à ce jour), sur les compétences hors GEMAPI avec les EPCI.

En effet, 3 EPCI sur 5 ne les ont pas prises dans leurs statuts, donc ne peuvent pas transférées au SYMBO. Il s'agit des compétences 10 (ouvrages ; le SYMBO en gère une 50aine), 11 (dispositifs de surveillance de l'eau et des milieux) et 12 (animation et concertation, dont le SAGE Boutonne)

Aucune des communes d'Aunis Sud n'a d'ouvrage sur le bassin de la Boutonne. En revanche, des ouvrages existants sur les communes voisines peuvent les impacter.

Aunis Sud ne peut pas prendre la compétence 10 sans condamner le SIAH Gères Devise.

Prendre les 11 et 12 est envisageable, mais alors elles ne seraient exercées que sur les 17 km² du bassin de la Boutonne, puisque nos autres syndicats ne les ont pas dans leurs statuts. S'ils les demandaient un jour et qu'on leur transfère, la question du financement se poserait (ces compétences ne sont pas finançables par la taxe GEMAPI).

Autre idée : que le SYMBO conventionne avec les communes des EPCI qui n'ont pas les 11 et 12 (AS, CAN et Pays Mellois) pour porter et financer ces compétences. Mais les communes le voudront-elles ?

Rappel : le hors GEMAPI était évalué pour Aunis Sud par le SYMBO à 472,21 € pour 2018

